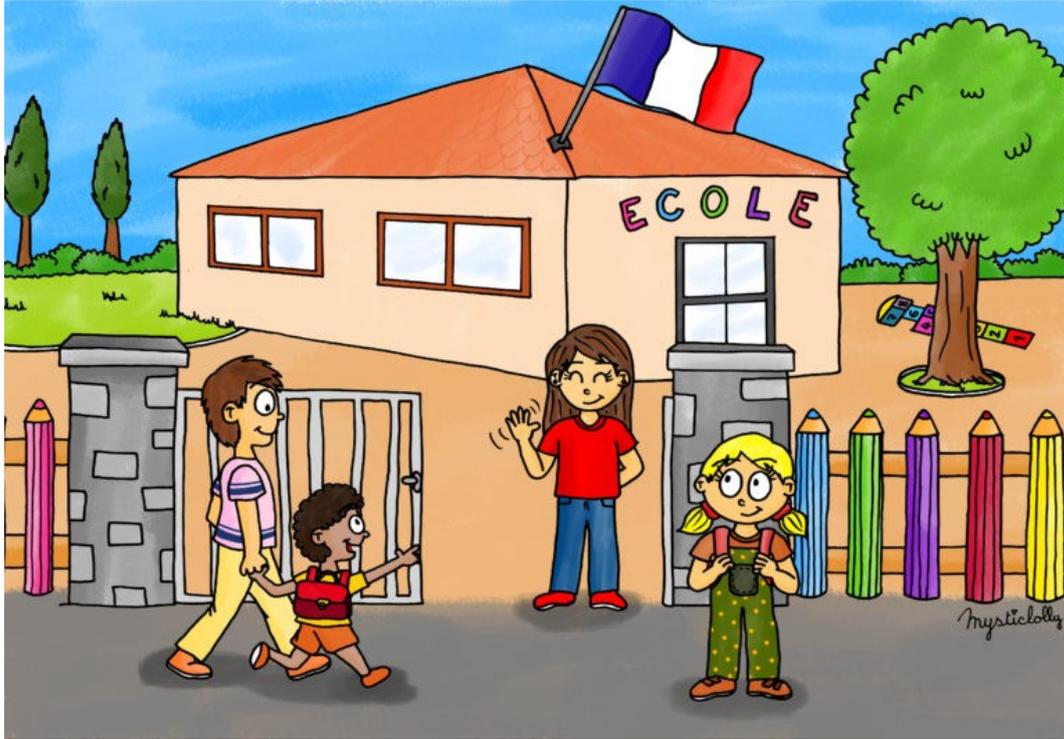


Livret d'accueil 2023-2024



Les coordonnées de l'école

Ecole élémentaire Charles Exbrayat

38 impasse des Lucioles

42660 Planfoy

04-77-51-44-25

ce.0421884v@ac-lyon.fr

Horaires d'accueil et de sortie:

- accueil du matin : 8h20-8h30
- sortie du matin : 11h40-45
- accueil de l'après-midi : 13h35-13h45
- sortie de l'après-midi : 16h25-30

Il est demandé à chacune et chacun de veiller à respecter ces horaires d'accueil et sortie.

Les accueils et sorties sont différenciés : ils permettent notamment de rendre plus fluides les entrées et sorties sur le temps d'accueil du matin et sur le temps de sortie de l'après-midi.

Seuls les élèves de la directrice entrent par le portail côté cimetière à 8h20-30 et sortent par ce même portail à 16h25-30.

Le portail principal est utilisé pour tous les élèves de l'école à 11h40-45 et 13h35-13h45 (le nombre d'élèves étant moins important sur ces deux temps-là).

Les 3 classes de l'école en 2023-2024: (75 élèves)

Voici le nombre d'élèves par cohorte d'âge :

13 CP- 17 CE1- 20 CE2 - 9 CM1- 16 CM2

Les répartitions seront communiquées le vendredi 30 juin avec les noms des enseignante (s) sous réserve que l'ensemble de l'équipe pédagogique soit connu à cette date. La liste des fournitures scolaires sera également communiquée le vendredi 30 juin.

L'équipe enseignante :

Chaque enseignant(e) assure l'enseignement au quotidien. Il est votre premier interlocuteur. Il a la responsabilité de toutes les activités pédagogiques conduites sur le temps scolaire. Les choix des supports pédagogiques pour un cycle donné ou pour les élèves d'un même niveau répartis sur deux classes se font en concertation d'équipe.

La directrice est responsable du pilotage de l'école et veille à son bon fonctionnement.

Vous pouvez la ou le contacter par mail : ce.0421884v@ac-lyon.fr et en cas d'urgence par téléphone. Des précisions vous seront communiquées ultérieurement sur les modalités de communication. Pour information, 12 jours sont octroyés de droit aux directrices et directeurs n'ayant pas de jour de décharge hebdomadaire pour assurer le travail administratif de la direction.

La prévention et la gestion de la difficulté scolaire

- Les aesh (accompagnants d'élèves en situation de handicap) apportent une aide à des élèves à besoins particuliers dans le cadre d'un Projet Personnalisé de Scolarisation.
- Un pôle ressource dans la circonscription pour l'aide aux élèves et aux enseignants

Le pôle ressource de la circonscription regroupe tous les personnels que l'Inspecteur de l'Éducation nationale (IEN) peut solliciter et fédérer pour répondre aux demandes émanant d'un enseignant ou d'une école. Les personnels sociaux et de santé de l'éducation nationale peuvent être associés autant que de besoin à son action.

Le réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (Rased) est l'une des composantes de ce pôle ressource. Placé sous l'autorité et la responsabilité de l'IEN, le Rased est constitué de l'ensemble des enseignants chargés des aides spécialisées et des psychologues scolaires qui exercent dans la circonscription.

Les aides spécialisées peuvent intervenir à tout moment de la scolarité à l'école primaire, en appui et en accompagnement de l'action des enseignants des classes. Elles ont pour objectif de prévenir et remédier aux difficultés scolaires persistantes qui résistent aux aides apportées par les enseignants des classes.

Trois types d'acteurs interviennent pour réaliser cet objectif :

- l'enseignant spécialisé chargé de l'aide à dominante pédagogique (maître **E**) ;
- l'enseignant spécialisé chargé de l'aide à dominante rééducative (maître **G**) ;
- le psychologue scolaire.

Le projet d'aide spécialisée envisagé pour un élève donne lieu à un document écrit qui permet de faire apparaître et partager la cohérence entre cette aide spécifique et l'aide

apportées par le maître de la classe ou les maîtres du cycle dans le cadre d'autres dispositifs pédagogiques (Activités Pédagogiques Complémentaires).

Pour information, les écoles de la circonscription sont classées par ordre de priorité 1, 2 ou 3. L'école élémentaire de Planfoy est classée en priorité 3.

- Les activités pédagogiques complémentaires :

Dans le cadre de la gestion de la difficulté scolaire, des activités pédagogiques complémentaires sont organisées par groupes restreints d'élèves pour l'aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages et également pour une aide au travail personnel. Les parents des élèves concernés sont informés de la période et du créneau horaire.

Règles de vie à l'école : chaque élève a l'obligation de n'user d'aucune violence et de respecter les règles de comportement et de civilité communes à chaque classe. Les élèves doivent, notamment, utiliser un langage approprié aux relations au sein d'une communauté éducative, respecter les locaux et le matériel mis à leur disposition, appliquer les règles d'hygiène et de sécurité qui leur ont été apprises.

À l'école, les conditions favorables aux apprentissages et à l'épanouissement de l'enfant sont mises en œuvre. Les comportements les mieux adaptés à l'activité scolaire (calme, attention, soin, entraide, respect d'autrui) sont encouragés et valorisés. La valorisation des élèves, leur responsabilisation dans la vie collective sont de nature à renforcer leur sentiment d'appartenance à l'école et à installer un climat scolaire serein.

À l'inverse, les comportements qui troublent l'activité scolaire et toute atteinte à l'intégrité physique ou morale des autres élèves donnent lieu à des sanctions appropriées, pensées en équipe d'école pour être éducatives et réparatrices.

Il est demandé à chaque élève de :

-respecter l'espace extérieur de l'école : veiller à la propreté de la cour, ne pas enlever le crépis ni salir les murs, ni abîmer le grillage ;

- ranger ses vêtements et chaussures correctement, respecter le matériel de la classe (mobilier, jeux pédagogiques, livres et/ou revues, dictionnaires...). Tout matériel pédagogique dégradé devra être remplacé et sera à la charge des parents ;
- respecter les autres : tout comportement irrespectueux envers les autres (vols, insultes, bagarres, moqueries et/ou gestes déplacés) sera sanctionné.

Tenue vestimentaire :

Les élèves doivent venir à l'école dans une tenue vestimentaire correcte décente, confortable et adaptée aux différentes activités sportives proposées.

Absentéisme scolaire et justification des absences :

En cas d'absence, les parents sont tenus d'informer la directrice ou le directeur et l'enseignant(e) au plus vite en indiquant la raison de cette absence.

Pil s'agit d'une absence prévisible, l'école doit être informée à l'avance en indiquant le motif.

Pour rappel, une absence est autorisée pour les motifs suivants :

- Maladie de l'enfant (ou d'un de ses proches s'il est potentiellement contagieux)
- Réunion solennelle de famille (mariage, enterrement, etc.)
- Empêchement causé par un accident durant le transport
- Enfant qui suit ses représentants légaux (déplacement hors vacances scolaires)

En cas de maladie :

Aucun médicament ne peut être administré. Il est souhaitable que toute maladie contagieuse soit signalée. Pour certaines maladies contagieuses, les familles en seront informées.

Vous êtes prévenus en cas de fièvre, de maladie ou de blessure grave de votre enfant au numéro qui figure sur la fiche de renseignements qu'il vous est demandé de remplir

en début d'année scolaire. Il est donc important de signaler tout changement pouvant survenir dans ces informations.

De votre côté, merci de bien vouloir prévenir l'école en cas d'absence de votre enfant, par mail ou par téléphone avant 8h20.

Maladie chronique : si votre enfant souffre d'une maladie chronique (allergie alimentaire, asthme...), un Projet d'Accueil Individualisé pourra être mis en place à votre demande. Vous voudrez bien informer la directrice de l'école avant la rentrée scolaire. « Un **PAI** peut être révisé ou modifié à tout moment en cas d'évolution de la pathologie ou de l'environnement. Il peut être arrêté à la demande des la famille. »

Convention d'aménagement du temps scolaire

Lorsque des soins sont assurés à l'extérieur de l'école pendant le temps scolaire (orthophonie, ergothérapie, suivi psychologique...), une convention est à signer par les parents et le(s) service(s) de soins. Le document vous est remis par la directrice ou le directeur. Il est transmis, une fois complété, à l'Inspecteur de l'Éducation nationale pour validation.

Obligations vaccinales en milieu scolaire : pour les enfants nés avant le 1er janvier 2018, la couverture vaccinale obligatoire protège contre trois maladies différentes: la diphtérie, le tétanos et la poliomyélite. La primo-vaccination (trois injections) pour chacune de ces maladies est obligatoire.

Anniversaires :

Dans chaque classe, les anniversaires du même mois sont regroupés. Chaque enseignant(e) communiquera le calendrier des anniversaires pour les élèves de sa classe.

Des assiettes et gobelets jetables devront être fournis pour les élèves de la classe. Pour les boissons, les jus de fruits seront privilégiés (pas de boisson gazeuse).

La circulaire du 3 janvier 2002 « La sécurité des aliments : les bons gestes » donne des exemples de gâteaux à privilégier : gâteaux au yaourt, génoises, cakes, tartes aux fruits, biscuits sec (sablés).

Les gâteaux à base de crème chantilly, les gâteaux à base de crème pâtissière et les mousses au chocolat sont, en revanche, à éviter. Toute allergie alimentaire devra être impérativement signalée en début d'année scolaire.

Documents de rentrée :

Le premier jour d'école (lundi 4 septembre 2023), des documents vous seront remis dans le cahier de liaison :

- une fiche de renseignements,
- une fiche d'urgence ;
- un document d'assurance **MAE** si besoin.

Comme déjà précisé, il est important de signaler tout changement afin d'actualiser vos coordonnées pour être joignable en cas d'imprévu.

Vous devrez également fournir une assurance « responsabilité civile » qui s'applique aux dommages causés à un tiers (obligatoire) et une « individuelle accident » qui couvre les dommages dont votre enfant serait victime (obligatoire en cas de sortie hors temps scolaire).

Réunion de parents :

Lors de la réunion de rentrée qui aura lieu dans les 15 jours qui suivent la rentrée, la directrice donnera, dans un premier temps des informations générales concernant l'école puis, dans un second temps, chaque enseignant(e) présentera son organisation pédagogique, la vie de la classe, les programmes et le fonctionnement de sa classe.

Rendez-vous avec l'enseignant(e) :

Chaque enseignant(e) rencontre au moins une fois les parents de ses élèves et plus si besoin (notamment pour la mise en place ou le suivi d'un Programme Personnalisé de Réussite Educative qui permet de coordonner des actions pour apporter une réponse efficace à la prise en charge de difficultés rencontrées par les élèves dans l'acquisition des connaissances et des compétences du socle commun et/ou d'un Plan d'Accompagnement Personnalisé qui est un dispositif d'accompagnement pédagogique qui s'adresse aux élèves qui connaissent des difficultés scolaires durables ayant pour origine un ou plusieurs troubles des apprentissages).

Vous pouvez également solliciter un rendez-vous auprès de l'enseignant(e) de votre enfant.

Election des représentants des parents d'élèves au conseil

d'école :

En tant que parents et responsables légaux de votre enfant, vous êtes électeurs. Le vote se fait à l'école ou par correspondance courant octobre. Les représentants de parents d'élèves élus représentent les familles lors des 3 conseils d'école tenus au cours de l'année scolaire et font le lien entre les familles et l'équipe enseignante si besoin. Le compte-rendu du conseil d'école est transmis par mail aux représentants de parents d'élèves. Il est accessible sur le blog de l'école pour tous les parents. Voici l'adresse du blog : <https://ecoleplanfoy.blog.ac-lyon.fr> (aucun identifiant n'est demandé). Vous y trouverez notamment les procès verbaux des différents conseils d'école.

Le Parcours Linguistique International

Depuis 2018, la **DSDEN** (Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale) de la Loire développe un parcours linguistique international très sélectif et réservé à quelques écoles seulement.

La certification « **Discipline Non Linguistique anglais** » passée et réussie en mars 2022 par Mme Fanget, la directrice de l'école depuis septembre 2019, et sa conduite d'une classe **EMILE** (Enseignement d'une Matière Intégrée à une Langue Étrangère) en **CM1-CM2**, ont été les deux critères retenus pour l'entrée de l'école élémentaire de Planfoy dans le **PLI** à la rentrée 2022 (possibilité à court terme de suivre 2 heures d'anglais chaque mercredi matin au collège du Portail Rouge et à moyen terme d'intégrer un parcours d'apprentissage international d'excellence collège puis lycée).

Nouveauté 2023-2024: une certification **Eu@langue** en 3ème et une certification complémentaire dans les 5 domaines du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues.

Cinq écoles font partie du **PLI** : Beaulieu, Réjailière, Rochetaillée, Uivarize et Planfoy.

Deux places seront réservées pour les élèves de Planfoy en **CM1** à la rentrée prochaine et une élève actuellement en **CM1** poursuit le **PLI** en **CM2**.

Cette possible entrée dans le **PLI** est soumise aux trois conditions suivantes:

- accord des familles,
- avis favorable (ou pas) émis par la directrice ou le directeur au regard des 3 critères suivants: compétences linguistiques / motivation, persévérance / comportement, concentration,
- conduite d'un entretien avec chaque élève « candidat » par une commission départementale composée d'un conseiller pédagogique de circonscription ou départemental et d'un professeur d'anglais du collège du Portail rouge.

Parcours Linguistique International

Depuis 2018, en appui sur des établissements scolaires de Saint Etienne, la DSDEN de la Loire développe un parcours linguistique d'excellence.

Le PLI en bref :

Les élèves volontaires et motivés entrent dans ce parcours en CM1 après un entretien. Jusqu'au lycée, ils bénéficient d'un enseignement renforcé en anglais. De nombreuses opportunités d'échanges avec d'autres écoles internationales mais aussi de communication avec les enseignants et les assistants natifs leur sont proposées. Ce parcours, validé régulièrement par des certifications, est un plus pour la maîtrise de l'anglais.

A l'école primaire :

Dès le CM1 :

- ⇒ Anglais avec le professeur des écoles et un assistant anglais natif.
- ⇒ 2h de cours le mercredi matin au collège du Portail Rouge.
- ⇒ Des enseignants qui s'inscrivent dans une démarche EMILE . (Enseignement d'une Matière Intégrée à une Langue Etrangère)
- ⇒ Une première validation des acquis.

Ecoles concernées

Beaulieu
Métare-Réjailière
Rochetaillée
Planfoy
Vivaraize

Collège du Portail Rouge, labellisé Euroscol:

- ⇒ 1 heure d'anglais renforcé
- ⇒ 1 heure d'histoire géographie et Sciences et Vie de la Terre en anglais
- ⇒ Certification Ev@langue en 3^{ème} et certification complémentaire dans les 5 domaines du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues.

Cité scolaire Monnet-Fourneyron :

- ⇒ Continuité du parcours dans une filière générale, technologique ou professionnelle
- ⇒ Section européenne anglaise en 2^{de} générale et technologique et en 2^{de} filière bois.
- ⇒ Programme de mobilité Erasmus+ (Espagne, Suède, Italie) au lycée professionnel et en post-bac.
- ⇒ Ouverture d'une section BFI Bac Français International américaine en 1^{ère} générale.

La coopérative de l'école : l'argent du compte bancaire de la coopérative scolaire est géré par un enseignant délégué à la tâche de trésorier. Le compte occc est principalement alimenté par la vente de photos scolaires qui aura lieu en début d'année 2024 (et non en début scolaire) avec Annelie Boivin.

L'association des parents d'élèves : Mme Gambina-Chassagne en est la présidente jusqu'à la fin de cette année scolaire 2022 -2023 et Mme Metzger, la trésorière. Grâce à différentes actions réalisées tout au long de l'année (Halloween, vente de chocolats et de sapins, pizzas, carnaval, kermesse...), l'**APE** finance la mise en œuvre de nombreux projets et activités de l'école ainsi que des abonnements pour chaque classe (Mes premiers J'aime Lire, J'aime Lire, Le Petit Quotidien, Mon Quotidien, I love English et 1 jour 1 actu).

Cantine-étude-périscolaire du matin et du soir :

Pour ces temps municipaux, merci de bien vouloir inscrire votre enfant, si besoin, auprès du responsable du périscolaire, François Coutenson, dont voici les coordonnées : francoisplanfoy@outlook.com. En complément, l'adresse mail de la mairie est mairie@planfoy.fr.

ATTENTION :

- Pour l'inscription à la cantine et au périscolaire, il faut procéder à l'inscription le jeudi avant minuit pour la semaine suivante.
- Passé le jeudi minuit, sauf annulation pour raison médicale avec justificatif, toute annulation sera facturée.

Calendrier des vacances scolaires 2023-2024 : (l'Académie de Lyon est dans la zone A)

	Zone A	Zone B	Zone C
Rentrée des élèves	Lundi 4 septembre 2023		
Vacances de la Toussaint	Du samedi 21 octobre au lundi 6 novembre 2023		
Vacances de Noël	Du samedi 23 décembre 2023 au lundi 8 janvier 2024		
Vacances d'hiver	Du samedi 17 février au lundi 4 mars 2024	Du samedi 24 février au lundi 11 mars 2024	Du samedi 10 février au lundi 26 février 2024
Vacances de printemps	Du samedi 13 avril au lundi 29 avril 2024	Du samedi 20 avril au lundi 6 mai 2024	Du samedi 6 avril au lundi 22 avril 2024
Vacances d'été	Samedi 6 juillet 2024		

Les vacances débutent les jours indiqués, après les cours. Pour les élèves qui n'ont pas cours le samedi, les vacances débutent le vendredi après les cours. Les cours reprennent le matin des jours indiqués.

Les élèves n'auront pas classe le vendredi 10 mai 2024 et le samedi 11 mai 2024.